



REPORT DE LA DATE LIMITE D'ANNULATION MOBILITÉ DES SURVEILLANTS & BRIGADIERS

FLASH INFO

Le **Syndicat National FO JUSTICE** vous informe que suite à son courrier et son intervention hier auprès de la DAP, après le retard pris dans l'édition des lettres de classements pour les mouvements de mobilité des Surveillants et Brigadier, la date d'annulation initialement prévue le 02 Mai 2023 est reportée.

**LA NOUVELLE DATE LIMITE D'ANNULATION EST FIXEE AU
JEUDI 04 MAI 2023.**

Le **Syndicat National FO JUSTICE** reste disponible pour toutes demandes de renseignements.



FO Justice – le 28 Mai 2023

